

INTERCOMMUNALITÉ

Le mariage entre Chauny-Tergnier et les Villes d'Oyse se fera dans la douleur

Échanger ses vœux avant le grand jour. Certains élus de la communauté des villes d'Oyse le souhaitent pour la fusion. Ils préviennent, ils ne sont pas prêts à dire « oui » à tout.

Par solidarité avec la communauté de communes de Chauny-Tergnier, les élus des Villes d'Oyse ont voté, lundi soir, à la majorité contre l'extension de la fusion aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy. Ces trois villages qui font actuellement partie de la communauté de communes du Val de l'Ailette devraient rejoindre la communauté d'agglomération élargie Chauny-Tergnier-La Fère en janvier 2017. Un rattachement décidé par la Commission départementale de coopération intercommunale, alors qu'une décision de justice avait rejeté la demande de Manicamp et Quierzy en janvier 2016.

« Nous nous y opposons car c'est cavalier. Nous n'avons rien contre ces communes, mais une décision de justice a été donnée », lance le président des Villes d'Oyse, Guy Paquin. Cette opposition par principe, certains élus ne la partagent pas. Cinq parmi eux s'abstiennent de voter, dont le maire de La Fère.

À chacun ses compétences

Raymond Deneuille se dit pour l'extension aux trois communes. Par contre, il réclame la mise en place de commissions avant la fusion. « Il faut qu'entre nous, nous décidions quels sont les points sur lesquels nous ne sommes pas prêts à lâcher », insiste-t-il. « De l'autre côté, à la communauté de communes Chauny-Tergnier, ça travaille. Nous, on ne fait rien. Ça va finir, on va se voir imposer des choses », s'énerve encore l'édile. « Moi, je vais te dire, ce sont toutes nos compétences qui sont importantes », s'exclame le maire de



Guy Paquin assure avoir d'excellentes relations avec Chauny-Tergnier, même s'il redoute la perte de compétences lors de la fusion.

Saint-Gobain.

Lui, suit la majorité en votant contre le rattachement des trois

communes, mais uniquement « par solidarité ». « J'ai peur que cela apparaisse encore comme une ma-

nière de freiner la fusion. Est-ce que c'est parce que nous aurons 15 délégués au lieu de 16 que ça changera

LES AUTRES POINTS

SOCIAL

Des actions au quartier de l'Artilleur

12 000 euros seront réservés sur le budget primitif 2016 pour financer certaines actions au quartier de l'Artilleur à La Fère, dans le cadre du contrat de ville. Ce contrat permet de réaliser des actions en faveur de la cohésion sociale, du développement économique et du renouvellement du cadre de vie.

EMPLOI

Partenariat avec la Maison de l'emploi

La communauté de communes signe la convention de partenariat 2016 avec la Maison de l'emploi et de la Formation (fusionnée avec la Mission locale de Tergnier. Elle participe à hauteur de 32 748 euros (sans changement de montant depuis 2012). En 2015, 595 jeunes des Villes d'Oyse ont été suivis par la Mission locale de Tergnier, dont

49 % de filles.

SCOLARITÉ

Participation aux frais de scolarité

Les élus ont voté une participation aux frais de scolarité 2015-2016 pour le syndicat scolaire de Cregy d'un montant total de 11 424 euros, soit 816 euros par enfants des communes Bertaucourt, Brié, Versigny, Fourdrain et Montceau-les-Leups.

« Il ne faut pas se leurrer, ils ne voudront pas s'embarasser de nos compétences »

Guy Paquin, président des Villes d'Oyse

quelque chose ? », s'interroge Frédéric Mathieu.

Face à eux le président, Guy Paquin, perd patience. « Tout ceci a déjà été discuté. Mais ce sera la nouvelle entité qui décidera. Vous le savez nos compétences sont à dominante sociale. A 95 % elles ne rentrent pas », dit-il.

Selon lui, un cabinet d'étude parisien, Sémaphores, a été choisi pour « poser les bases » de l'union entre les deux intercommunalités. « Ce cabinet doit nous apporter des solutions pour que l'on arrive à fusionner », il rendra ses conclusions en septembre. Guy Paquin s'inquiète principalement pour quatre compétences : la scolarité, le service à la personne, l'enfance et les salles informatiques (qui comptent dix salariés). « Je me bats pour que l'on garde nos compétences, mais il ne faut pas se leurrer, les élus de Chauny-Tergnier seront majoritaires et ils ne voudront pas s'embarasser de nos compétences », souffle le président. Concernant les communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy, il le sait, le vote de lundi soir est aussi purement symbolique. « Ce n'est qu'un avis défavorable, elles seront quand même rattachées. C'est le 49-3 au niveau local ».

VIRGINIE GUENNEC

LAO Mercredi 01 Juin Page14/15

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)